

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 44  
Absent.e.s ..... 01

---

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2021-03-04-MDC :**  
Renouvellement de la convention avec  
l'association Femmes Solidaires de  
Fontenay-sous-Bois

## SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

### EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

### ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. ORJEBIN** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

**VU** la délibération n°2017-12-20-HL du Conseil municipal en date du 21 décembre 2017 portant sur le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Femmes Solidaires de Fontenay-sous-Bois,

**VU** le budget de la Commune,

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Ville de Fontenay-sous-Bois en faveur des droits des femmes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes,

**CONSIDÉRANT** le partenariat mis en place avec l'association Femmes Solidaires depuis plusieurs années,

**CONSIDÉRANT** que la convention existante est arrivée à échéance en 2020,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention pluri-annuel à intervenir entre la ville et cette association,

**SUR** avis de la Commission des Finances,

## **A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer la convention pluriannuelle et les avenants s'y rapportant, établissant les rapports contractuels entre la ville et l'association Femmes Solidaires de Fontenay-sous-Bois,

**Article 2** : De verser une subvention annuelle de fonctionnement à l'association qui s'élève à 2 500 €,

**Article 3** : D'inscrire la dépense au budget primitif 2021.

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 22 MAR. 2021 .....  
Publication  
le ..... 22 MAR. 2021 .....  
Notification  
le ..... 22 MAR. 2021 .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

